REVUE du FOLKLORE de l'AUBE

Défense du toquat

Société des Amateurs d'Archéologie et de Folklore aubois

Février 1966 Bulletin n° 8 - trimestriel - 4 F

Pourquoi défendre le toquat ?

Que n'a-t-on pas écrit sur le toquat !

Bien des auteurs n'ont-ils pas chanté sa grâce et sa légèreté ? Tous les dictionnaires et les almanachs n'en ont-ils pas donné des « reproductions » ? La publicité même, n'en propage-t-elle pas le nom et l'allure aux quatre coins de France ?

Il apparaît donc que les documents ne manquent point, qui permettent d'étudier les formes diverses de cette coiffe splendide, les lieux dont elle est originaire, et aussi son évolution.

Il semble difficile que tous ces toquats qui nous sont offerts par gravures ou photographies, ne soient pas authentiques ou, du moins, ne s'inspirent pas des documents les plus sérieux.

Quels sont donc ces documents ?

Les Aubois ne connaissent guère qu'un seul exemplaire de toquat dont l'origine est absolument certaine : celui qui est exposé au musée de Vauluisant. Ils n'ignorent pas les dessins de Fichot, ceux d'Arnaud, ainsi que le tableau de Valton, récemment acquis par les Amis des Musées.

Quelles sont alors les autres sources auxquelles ont pu se référer les auteurs ?

N'aurait-on pas quelque peu brodé sur la question ?

C'est pourquoi nous avons demandé à Gilbert Roy de nous parler du toquat. De celui du musée de Troyes d'abord, qu'il a rénové, dont il a extrait, il y a un an à peine quelque deux cent cinquante épingles qui le maintenaient en son éclat d'origine, qu'il a entièrement démonté, et dont il a ravivé l'éclat, pour finalement le rajuster en sa splendeur première.

Il nous dira ensuite ce qu'il pense des autres toquats, qu'il a, aussi, longuement étudiés. Ceci nous aidera à voir plus clair dans tout ce qu'on nous propose aujourd'hui.

Il nous sera possible, alors, de cerner l'histoire véritable de cette coiffe essentiellement troyenne, de la démystifier au besoin, et surtout, de la réhabiliter.

Ce sera une manière de la défendre que de n'accepter, pour son honneur et sa gloire, rien qui ne soit authentique, mais tout ce qui l'est.

Voilà le pourquoi de ce numéro huit de notre Revue, un numéro exceptionnel que nos lecteurs ne manqueront pas d'apprécier.

S.A.A.F.A.

COMPLETEZ VOTRE COLLECTION

Un heureux hasard nous a fait retrouver quelques dizaines d'exemplaires des numéros 1 et 2 de la Revue.

Les numéros 1 et 2 franco	3 F
La collection 1965 (numéros 3, 4, 5, 6)	10 F
Abonnement 1966 (numéros 7, 8, 9, 10)	8 F

S.A.A.F.A., 10 - Rumilly-lès-Vaudes — C.C.P. 16.832-44 Paris

LE TOQUAT COQUILLE JOURNALIER

Le toquat ne serait qu'une grande coiffe de cérémonie. Cette légende a été soigneusement entretenue. Elle est encore répandue par ceux qui ne voient dans le folklore qu'un aspect strictement spectaculaire.

En fait, il n'en est rien ; c'est une coiffe de type « à câle » qui a de nombreux points communs avec les autres bonnets de notre région.

Le toquat dit « coquille » se portait tous les jours de la semaine, à la manière de la capeline, avec cette seule différence que la coiffe légère en voile se posait sur la câle matelassée, alors que la capeline en toile durcie, se portait par dessus la coiffe fine.

Ce toquat journalier se rencontre fréquemment sur les dessins de Ciceri, principalement sur les gravures du faubourg Saint-Jacques.

Cette fréquence en un point déterminé s'explique par le fait que cette coiffe était principalement connue à Saint-Parre-au-Tertre.

On retrouve également ce même type à Brienne-le-Château. Toutefois, dans cette ville, nous n'avons jamais eu connaissance qu'il ait été porté « dressé », ce qui excluerait donc la dénomination de « toquat » qui s'attache, non à la coiffe elle-même, mais à une manière de la porter.

Schéma de la coiffe

— la câle est un béguin en toile matelassée, nouée sous le cou ; elle emprisonne la chevelure et soutient la coiffe.

— la coiffe est en voile ou tulle brodé ou uni suivant la fortune de sa propriétaire ; elle comporte un fond « rond », ample, dont les coulisses se nouent au-dessus de la câle.

— la passe (1) très ample, fortement froncée et sillée sur le fond, peut être simple ou double, selon la richesse de celle qui porte la coiffe ; les fronces sont soutenues aux tiers par un cordonnet passé au point devant.

---

(1) Passe : cf. la fiche sur le toquat de Saint-Parre-au-Tertre - Montaulin.

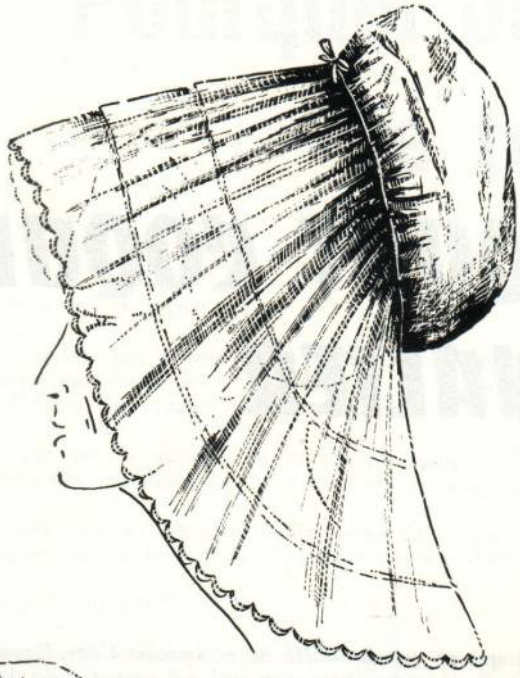

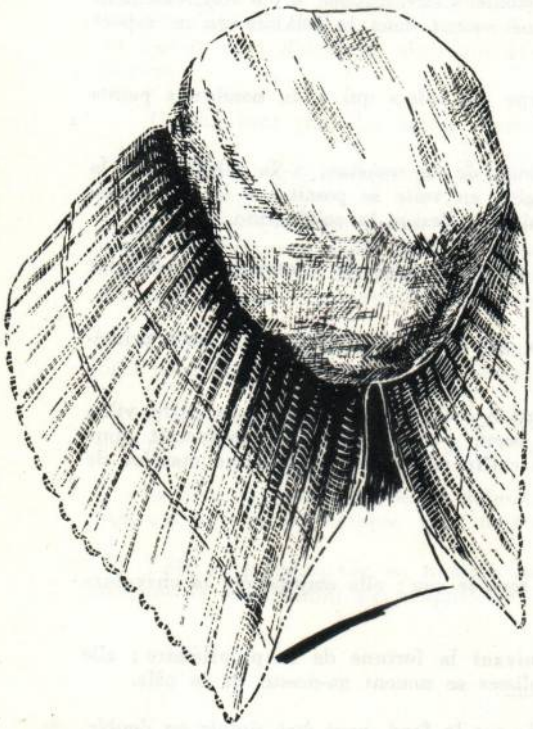

Le toquat de la région de Saint-Parre-au-Tertre Montaulin

A partir de la coiffe des jours de semaine, et sans rien y changer, on forme le toquat simple, en coquille. Sur une câle plus dure, en toile gommée, on dispose la coiffe de voile, on serre les coulisses, on les noue sur la câle en les retenant par des épingles puis, toujours à l'aide d'épingles, on tend le fond en le ramenant, par devant, sur la frontière.

On place ensuite une bande de tissu de la largeur de cette frontière (velours ou reps), de couleur vive (bleu, noir, rouge, violet) ; on l'épingle dessus, puis on rabat en arrière la passe de voile en ramenant les fronces pour former un éventail (coquille) ; on épingle à nouveau puis on « cisaille » (1) cet éventail pour lui donner de la tenue, après amidonnage bien entendu.

Sur le sommet de la câle et derrière la coquille, on coud un « faux nœud » de faille ou de reps (noir, bleu ou violet), à deux boucles et deux brins, qui cache une armature en « fil modiste » et qui sert de soutien à l'ensemble.

Lorsque cet assemblage est réalisé, on dispose sur la frontière (2) un revers de dentelle plissé et, bien sûr, épinglé.

Les coiffes riches se portaient sur une câle au fond brodé de motifs bleus (à la manière normande). On a longtemps laissé croire que ces motifs étaient l'image d'un sapin, ce qui est absolument faux.

D'ailleurs, on attribuait à cet arbre, dans nos régions, un symbolisme tel, que peu de filles auraient osé le présenter en public.

---

(1) Cisailler : plisser très finement à l'aide d'un fer spécial dit « cisaille » ou « fer à tuyauter ».

(2) Frontière : c'est la partie située en avant du fond, et qui couvre le dessus de la tête. Cette frontière est en matériaux relativement fermes, tels que : toile durcie, gommée, matelassée, etc...

Passe : c'est cette même partie de la coiffe mais, cette fois, en matériaux légers : voile, tulle, dentelle.

Le toquat coquille de la région de Saint-Parre-au-Tertre - Montaulin

La seule gravure de la « Fleuriotte » que nous possédons — si toutefois elle représente bien Louise Fleuriot — nous la montre, arborant un toquat coquille.

Native de Daudes, puis ayant habité Lusigny, et enfin placée à Clérey, il paraît étrange qu'elle ne porte plus la coiffe de son pays d'élection : Lusigny. Le fait est d'autant plus troublant que les contemporains qui l'ont dépeinte notent bien qu'en semaine, les barbes de sa coiffe voltigeaient sur ses épaules.

Il y a donc là une contradiction formelle, et nous sommes prêts à croire que le dessinateur a reproduit le toquat de la région de Saint-Parre-au-Tertre - Montaulin, région où Louise Fleuriot a travaillé.

Cette coiffe se différencie de celle faisant l'objet de la fiche précédente, par quelques points de détails.

Elle est d'abord plus importante, plus richement ouvragée. La base de l'éventail est garnie d'un rucher de dentelle double. Par contre, les rubans sont absents, mais l'éventail est soutenu par deux arceaux de fil modiste cousus dans le voile. (Nous avons également trouvé une coiffe comportant des « baleines » rayonnantes mais, comme ce procédé n'a pas été confirmé, nous préférons constater, sans faire d'hypothèse.)

Ce type de toquat a été présenté par Valton dans plusieurs de ses dessins ; Fichot l'a repris, ainsi que Ciceri.

Le toquat à barbes

C'est le type le plus connu et aussi le plus « galvaudé » par ceux qui croient savoir.

En semaine, cette coiffe, nettement plus riche, se portait, barbes tombant sur les côtés ou plus fréquemment semble-t-il, épinglées par derrière.

Ce port de toquat a laissé croire, (pour quel mystérieux motif ?), que les Champenoises abaissaient leur coiffe pour se rendre à l'église. L'histoire serait belle si elle était vraie. Il suffit de savoir par quel assemblage de fil de fer et d'épingles l'échafaudage était maintenu, pour comprendre l'invraisemblance d'un tel conte.

La coiffe de ce toquat est de type « à barbes », comme on en rencontre dans de nombreux pays d'Aube, toutefois elle s'en différencie par le fait que les dites barbes sont, pour ce toquat, pliées en deux par le devant au lieu d'être doubles à partir du fond ; leur lisière extérieure est garnie d'un rang de dentelle tuyautée.

Le petit éventail est soutenu par deux coques de ruban armées ; formant un nœud placé en arrière et composé de deux bouts et quatre boucles.

Un petit secret de montage consiste à ramener les barbes à l'arrière sans qu'il y ait « surépaisseur », tout en conservant le tuyautage par derrière. C'est une sorte de pliage accordéon, un tour de main difficilement traduisible, mais que nous essaierons de reproduire en croquis sur la fiche du patron.

Valton a reproduit ce type de coiffe sur plusieurs de ses tableaux. Il l'a toujours fait porter par des personnes âgées. Serait-ce parce qu'elles s'accomodaient mieux que les jeunes, de sa simplicité rustique ?

ATTENTION

Nous avons l'intention de tirer à quelques exemplaires, le patron de ce « toquat à barbes ».

Le prix d'un tel document ne pourra être fixé que lorsque les souscripteurs éventuels se seront fait connaître.

Adressez vos demandes, dès maintenant, à la S.A.A.F.A., 10 - Rumilly-lés-Vaudes.

Le toquat de Lusigny

Un très bel exemple de ce toquat, que nous avons restauré il y a un an, est exposé au musée du Vauluisant (Troyes), dans une vitrine de la salle de Folklore.

C'est un type parfaitement authentifié, puisque nous savons qu'il fut porté à Lusigny par Jeanne Camuset lors de son mariage avec Jacques Pinguet, en 1829.

La câle est identique à celles précédemment décrites.

La coiffe est du type à barbes, très amples, finement froncées et bordées d'une large dentelle de tulle brodé.

Le revers de dentelle ne couvre que la moitié de la passe, laissant ainsi mieux paraître les coques de ruban inclus entre la coiffe et la câle.

Sous le rucher, au pied de l'éventail, se place une seconde bande de ruban, large de 10 mm environ, épinglée et cachant la base des armatures de fil modiste.

Les coques de ruban, armées également, sont prises entre l'éventail et le retour des barbes.

La double armature de fer est prisonnière entre les deux épaisseurs de barbes et se croise derrière les coques.

Le montage demande également qu'on connaisse le petit « secret » qui permet de ramener les barbes à l'arrière puis de les retourner pour que la dentelle apparaisse à l'extérieur. A noter que les barbes recouvrent toute la partie arrière de la câle sur laquelle elles sont tendues et épinglées.

Un second nœud à deux boucles et deux pans, sans armature, relie ensemble les deux bords des barbes et cache l'épinglage.

Le toquat de Troyes

Bien que, dans leurs dessins, les graveurs comme Arnaud, Valton, Fichot, Ciceri, aient reproduit devant les monuments troyens, tous les types des différents toquats que nous avons étudiés, il est une coiffe particulière qui ne se trouve en abondance que sur les gravures de Troyes.

Ce toquat est de même conception que celui donné pour Lusigny, mais il est plus ample et surtout plus haut.

D'autre part, les barbes sont dissymétriques ; lorsqu'elles sont remontées et assemblées, la partie avant étant plus arrondie que la partie arrière, cela a pour effet de former une sorte d'arc gothique au-dessus de l'éventail.

Les dimensions un peu grandes de cette coiffe se trouvent compensées par la finesse du matériau employé ; c'est un tulle léger, fortement empesé et froncé, soutenu par la double armature de fil de fer.

Les rubans en ottoman ou reps sont également plus longs, donnant ainsi une meilleure tenue à l'ensemble.

Expansion géographique du toquat

POURQUOI ?

Par manque d'informations, et bien souvent par simple paresse, il a été admis que le toquat était porté dans l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, disons... dans toute la province.

Pour notre seul département, on nous a proposé des toquats de Vaudes, de Bar-sur-Aube, de Romilly, de Colombé-la-Fosse, de Rumilly-lés-Vaudes, pour ne citer que les plus marquants.

Nous devons avouer que nous-même, avons été d'abord abusé par cette profusion et par les arguments « remarquables » qui tendaient à les authentifier.

C'est grâce à de nombreuses enquêtes « in situ » menées avec la collaboration de chercheurs objectifs qu'il a été possible de déterminer précisément les régions dans lesquelles on a effectivement porté le toquat au siècle dernier.

COMMENT ?

Comment ont été menées ces recherches ? simplement en raisonnant, par éliminations progressives. La plus grande partie des villages de l'Aube nous ont fourni, soit par des photographies (notamment de mariage), soit par des gravures, la forme générale de leur coiffe ; très fréquemment aussi, nous avons pu nous procurer des bonnets authentiques. Ce système a montré par ailleurs, qu'il y avait bien, comme nous l'avions déjà suggéré, des régions géographiques où prédomine une forme de coiffe, et également un type de bonnet dit « de jour » qui se retrouvait dans l'ensemble du département, et aussi, dans chacune de ces régions, un ou deux pays qui se singularisaient par le port d'une coiffe très particulière.

Procédant ainsi, nous sommes arrivés à délimiter un triangle dont les sommets sont Troyes, Rumilly-lés-Vaudes, Lusigny-sur-Barse.

Méthodiquement, chacun des villages compris dans ce secteur a été examiné. Egalement, nous avons repris la documentation y relative : gravures, textes d'auteurs anciens, photographies, etc...

OU ?

De ce tri systématique sont sortis 5 villes ou villages : Clérey, Montaulin, Lusigny-sur-Barse, Saint-Parre-au-Tertre, Troyes et peut-être, (mais les recherches n'ont pas encore apporté de preuves formelles), Verrières et Rouilly-Saint-Loup.

Nous sommes donc en mesure aujourd'hui d'affirmer que, seulement dans ces sept villes ou villages, on a pu porter le toquat et qu'en toute certitude, il n'a jamais été porté ailleurs dans notre département.

Certes, nul système n'est parfait. Il se peut qu'un défaut un oubli, se soient glissés dans notre étude. Si tel était le cas, nous n'hésiterions pas à le signaler en son temps, comme nous nous sommes toujours efforcés de le faire.

LESQUELS ?

Il est apparu que deux grands types de toquats étaient en vogue dans cette région.

1° Le toquat dit « coquille » qui se portait les jours ouvrables, rabattu sur le visage. Les dimanches et jours de fête, on relevait ce toquat en manière d'éventail, et, pour les grandes cérémonies, les Champenoises, possédaient une coiffe plus richement brodée, plus ample également, qui donnait l'image d'une coquille Saint-Jacques, proche parente du « soleil » de Boulogne.

2° Le toquat dit « à barbes ». Celui-ci semble avoir toujours conservé sa petite auréole sur le dessus, même pour les jours ouvrables. Par contre, on laissait flotter les longues barbes, soit dans le dos, soit sur les épaules. Là aussi la Champenoise disposait d'une coiffe plus richement ornée pour les grandes cérémonies ; pour les fêtes, on relevait les longues barbes et on les dressait sur une armature de fil de fer. Dans tous les cas, le montage s'effectuait à l'aide de multiples épingles : environ 200 à 300 étaient nécessaires pour les pièces les plus ouvragées.

Ainsi nos aïeules pouvaient-elles se dire, selon le dicton : « tirées à quatre épingles ».

Frontispice de l'Album pittoresque et monumental de Ch. Fichot

Le "beau toquat" et "le faux toquat"

Cette coiffe est devenu le symbole de notre province. Il n'en faut pour preuve que les multiples représentations que l'on rencontre soit dans les manifestations locales, soit sur des marques ou des labels commerciaux. A juste titre nous pouvons être fiers de cette publicité car le toquat est considéré comme l'une des « belles coiffes de France » et il serait regrettable qu'il soit oublié.

LES TOQUATS PUBLICITAIRES

Malheureusement, cette multitude de reproductions a créé des antécédents bien souvent fâcheux. Les peintres, les graveurs, les maquettistes de notre siècle ont vu le toquat en fonction des besoins de leur création. Ceci les a conduit tout naturellement à interpréter et non à reproduire fidèlement. Or ces évocations ont fréquemment été prises au « pied de la lettre » pour faire des reconstitutions. Il va sans dire que, si l'œuvre d'un artiste moderne est compréhensible dans son contexte, la reconstitution que l'on peut en tirer n'a aucun intérêt. Pourtant ce mode de compilation nous a valu et nous vaut encore bien des « bonnets de bazar » donnés pour vrais.

ET CEUX POUR « FAIRE FOLKLORE »

A cette liste de coiffes nées des « cartons », il faut ajouter les toquats qui furent créés de toutes pièces, par pure fantaisie et en toute connaissance de cause, pour « faire folklorique ». Cette fraude, si elle abuse les étrangers n'amuse nullement nos anciens. Elle les gène et ils n'hésitent pas à la combattre. Au cours de leur enquête, nos amis, nos collaborateurs, ont fréquemment reçu des réponses ironiques concernant ces coiffes. Sans citer les auteurs nous nous bornerons à retranscrire ces deux conversations :

« Madame, avez-vous connu le toquat ?

— Le Beau Toquat ? Oh oui, Monsieur, bien sûr... au théâtre, Monsieur, mais pas chez nous... »

« Monsieur le Maire, ces personnes portent des toquats, comme autrefois au pays ?

— Elles s'habillent encore de « mensonges »... c'est pas du vrai. »

ENFIN

Nous ajouterons les toquats qui ont été reconstitués — de bonne foi — à partir de renseignements faux ou douteux, et enfin ceux qui ont été réellement portés au siècle dernier et qui sont, bien entendu les moins nombreux.

Certes, notre province possède, avec les toquats, une richesse de coiffes très remarquable, malheureusement, il y a eu tant de copies, que nous nous trouvons devant un trésor de... faux-monnayeur.

Gravure de Valton

Louise Fleuriot

dite

Le Beau Toquat

Il est nécessaire, dans l'étude du toquat, de rouvrir le dossier « Louise Fleuriot », ne serait-ce que pour détruire les légendes de la « Fleuriotte », légendes qui n'ont aucun fondement populaire.

Louise Fleuriot est née à Daudes le 8 janvier 1785. Son père, Nicolas Fleuriot, est âgé de 25 ans. Sa mère, Sébastienne Denys a 33 ans. Ils sont tous deux domestiques chez un laboureur : Nicolas Ganne l'aîné demeurant également à Daudes. Louise sera baptisée le 9, soit le lendemain de sa naissance, en l'église de Daudes, en présence des oncles de son père : Claude Fleuriot, recteur d'école à Montaulin, et Louis Hennequin, compagnon tisserand à Troyes (paroisse de Sainte-Madeleine). Notons pour la petite histoire que ses parents s'étaient mariés à Daudes, le 26 octobre 1784. Sa famille était originaire de la région : ses grands-parents paternels, Claudine Hennequin et Jean Fleuriot habitaient Montreuil-sur-Barse (il était tisserand), et ses grands-parents maternels, Catherine Rozé et Joseph Denys étaient de Fresnoy-le-Château.

Peu après, ses parents vont habiter Lusigny, peut-être vers 1788 (?) et ceci pourrait expliquer la confusion de date entre le registre de catholicité et les pièces du procès.

A une époque indéterminée, — peut-être vers 1803, — Louise est placée comme domestique à gages à la ferme de Courcelles près de Clérey. Les métayers en sont Edme Honnet et sa femme Marie Madeleine Laplanche, native de Montiéramey.

Le 15 février 1808, un premier incendie éclate à la ferme. Il est maîtrisé. Mais le 22 février, à « cinq heures du soir », un second sinistre ravage la ferme de Courcelles.

A cette époque, les incendies sont nombreux dans les campagnes. Les toits de chaume flambent rapidement. Les accidents sont fréquents mais la malveillance, les vengeances, sont très courantes ; nos ancêtres avaient le « brandon » facile.

Quelles que soient les causes de l'incendie de Courcelles, Louise Fleuriot en est accusée. Il ne nous appartient pas de juger si la cause était juste ou s'il s'est agi d'une erreur judiciaire.

Mais le 23 avril 1808, le jugement désigne la « Fleuriotte » comme étant incendiaire, et le 21 mai 1808, elle est menée au supplice, revêtue de la chemise rouge des incendiaires (et non pas du voile noir qui était réservé aux criminels), puis exécutée. Son acte de décès portera la simple mention : « trouvée morte sur la place du marché au bled. »

Avec ou sans raison, les habitants de la région n'ont jamais voulu croire à la culpabilité de la Fleuriotte. Ceci a incité Louis Ulbach (1882-1889) à écrire son roman : « La Fleuriotte » et a inspiré à Amédée Aufauvre une pièce de théâtre, jouée d'abord à Troyes en 1864, puis dans de nombreux villages.

Or, n'oublions pas que le drame était encore très proche et que de nombreux témoins étaient encore vivants. Pour éviter des procès à l'issue incertaine, les deux écrivains ont, en partie, travesti la vérité : ils ont mis une sorte de trame à demi transparente sur les lieux et les noms. Ainsi Madame Honnet devint Madame Boissonnet, Louise Fleuriot, la Fleuriotte trouvée dans la tour de l'Hôtel-Dieu de Troyes, Daudes, son pays d'origine remplacé par Vaudes où elle n'était pas connue, etc...

C'est cet écheveau, volontairement embrouillé qui a progressivement créé la légende de la Fleuriotte.

Malheureusement pour nous, on voulut y voir matière à folklore. Alors, se basant sur le roman, on créa le toquat « La Fleuriotte », « aux ailes de papillon », puis on implanta cette coiffe à Saint-Parre-lés-Vaudes, puis de là, à Rumilly-lés-Vaudes... et ce toquat, authentiquement faux, se répandit dans le département.

Mais que l'on cesse donc de faire du folklore ridicule, que l'on cherche sérieusement ce qui est, au lieu d'inventer ce que l'on croit être. L'Histoire ne s'écrit pas, elle se relate.

Gravure de Valton présentant le toquat coquille

LE BEAU TOQUAT

Paroles de C. Moriat
Musique de H. Olivier

Le roman de Louis Ulbach et la pièce d'Amédée Aufauvre, qui ont popularisé l'histoire de Louise Fleuriot, sont encore dans toutes les mémoires.

On se souvient bien moins de la chanson que notre héroïne a inspirée.

Puisqu'un heureux hasard nous a fait redécouvrir cette complainte, puisqu'à l'occasion d'un numéro sur le toquat nous sommes amenés à rappeler l'histoire de « La Fleuriotte », il nous a semblé utile de la publier, tout en précisant bien qu'il ne s'agit pas d'un chant folklorique.

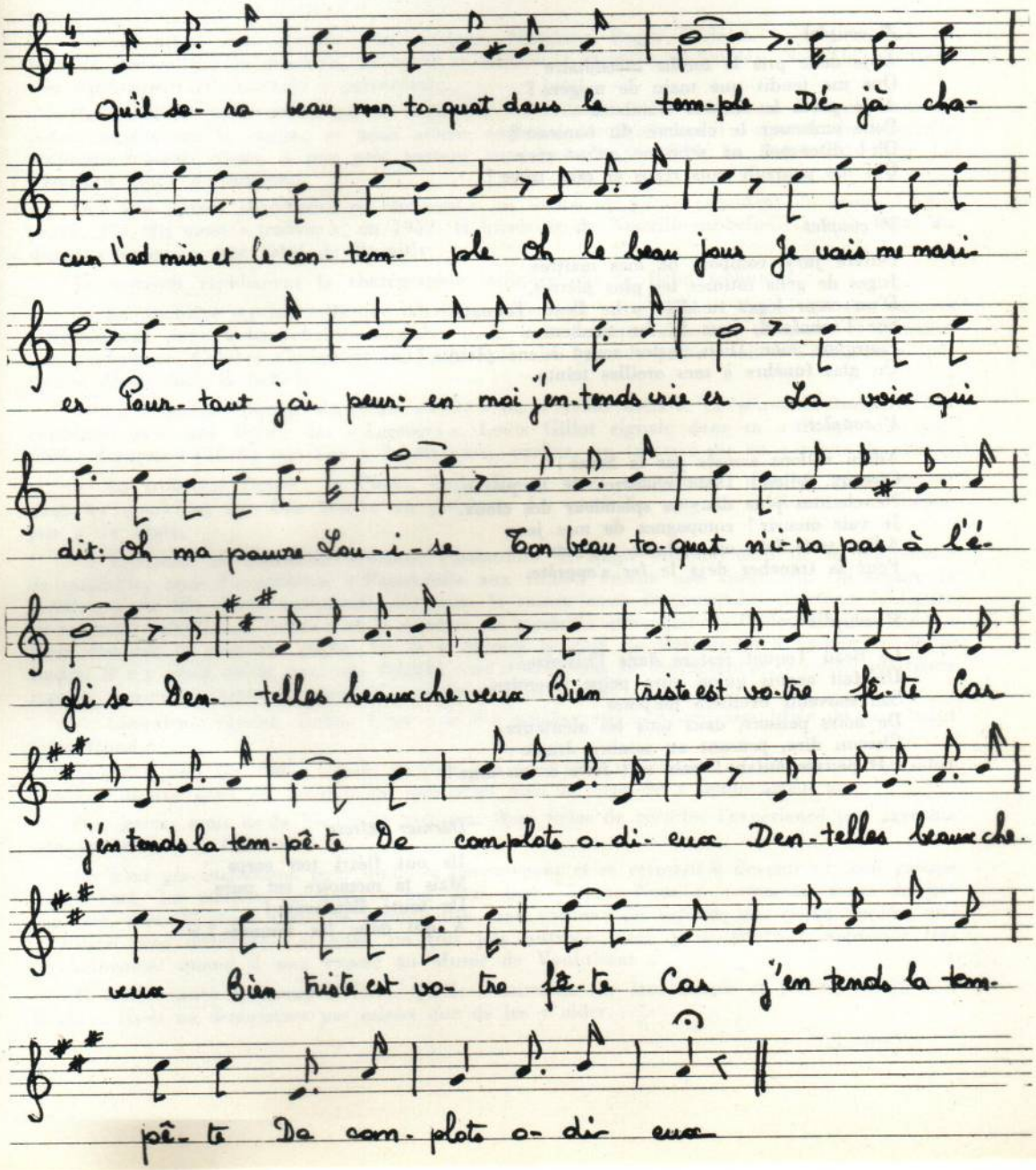

1er *couplet*

Qu'il sera beau, mon toquat dans le temple !
Déjà chacun l'admire et le contemple.
Oh le beau jour ! Je vais me marier ;
Pourtant j'ai peur : en moi j'entends crier
La voix qui dit : Oh ma pauvre Louise,
Ton beau toquat n'ira pas à l'église.

Refrain

Dentelles, beaux cheveux,
Bien triste est votre fête,
Car j'entends la tempête
De complots odieux. *Bis*

2e *couplet*

Ai-je donc pris la torche incendiaire
Que me tendit une main de mégère ?
Ai-je porté le sinistre flambeau
Pour embraser le chaume du hameau ?
Oh ! dites-moi, ne serait-ce qu'un rêve
Qui me poursuit sans repos et sans trève ?

3e *couplet*

Pauvre jury, composé de mes maîtres,
Juges de gens estimés les plus piètres,
D'un cœur léger tu dis : « Le Beau Toquat
Sur l'échafaud, sous le fer tombera. »
Pourquoi, mon Dieu, rester sourd à ma plainte ?
Un glas funèbre à mes oreilles teinte.

4e *couplet*

Adieu vallons arrosés par la Seine !
Oiseaux, adieu ! Doux chantres de la plaine,
Ne chantez plus dans la splendeur des cieux.
Je vais mourir ! compagnes de mes jeux
Adieu trois fois, on réclame ma tête ;
Pour la trancher déjà le fer s'apprête.

5e *couplet*

Le Beau Toquat restera dans l'histoire
Un fait acquis qu'on aura peine à croire.
Son souvenir éveillera toujours
De noirs pensers, dans tous les alentours ;
Chacun dira, pensant au sombre drame :
« O pauvre enfant ! paix soit faite à ton âme !

Dernier refrain

Ils ont flétri ton corps
Mais ta mémoire est pure
De toute flétrissure !
A qui donc les remords ? »

Au sujet d'un quadrille

Nous sommes heureux de constater que nos jeunes amis de « La Fleuriotte » ne se contentent pas de « faire » du Folklore mais veulent, à leur tour, s'attaquer à l'étude de leur terroir.

Faisant appel aux souvenirs des anciens, Monsieur Roger Védé a, avec beaucoup de ténacité, reconstitué le quadrille tel qu'il se dansait à Rumilly-lés-Vaudes. Nous le félicitons très sincèrement et l'incitons à persévérer.

Ce quadrille, nous avions pu en recueillir les éléments, il y a un an et demi, lors de notre enquête sur la région, et nous avions acquis la certitude qu'il s'agissait du *quadrille ordinaire français*, dansé à peu près partout aux environs de 1900. La fiche éditée par La Fleuriotte nous le confirme.

Que nos jeunes chercheurs se rassurent : au temps où j'étais président de Jeune Champagne, j'ai cru aussi « trouver », en 1952, la quadrille de Neuville-sur-Seine. Il était hélas du même « tonneau » que celui de Rumilly.

Je reprends rapidement la chorégraphie indiquée sur la fiche technique :

— La première reprise, telle que décrite, se nommait autrefois le « Pantalon » et comporte effectivement deux « demi-chaînes anglaises » de huit mesures chacune, débutant et finissant par un balancé. Celui-ci s'exécutait soit à la Polonaise (pas de polka) soit à l'Allemande (pas tourné décrit dans la fiche).

— La deuxième reprise s'appelait « l'Eté » ou « Avant deux ». Le sous-titre transcrit fait confusion avec une figure des « Lanciers ». Louis Gillot signale dans sa « théorie des quadrilles français » (1890) que l'on y faisait aussi, parfois, un traversé dit en « queue de chat ».

— La troisième figure : la Poule. Cette figure assez compliquée, manque généralement dans les quadrilles que l'on trouve en province. Le quadrille recueilli à Rumilly n'échappe pas à la règle.

— Troisième et quatrième reprises. Pastourelle. Il s'agit effectivement de la pastourelle de quadrille, mais l'appellation « Pastourelle aux filles » amène une confusion. On sépare la ronde qui en fait partie intégrante. En voici la raison assez fréquemment donnée : la figure se nommait autrefois « Trénis » et le meneur de quadrille annonçait : « Pastourelle aux filles » pour désigner la première partie. De là à donner le nom de Pastourelle à l'ensemble de la figure, il n'y avait qu'un pas, vite franchi vers 1880, mais la chorégraphie de cette quatrième reprise, comprend toujours, ensemble, pastourelle et ronde.

— Cinquième reprise. Galop. C'est une des nombreuses variantes simplifiée de la « Saint Simonienne ».

Quant à l'air de danse relevé, il n'est pas non plus traditionnel. C'est un air de salon que l'on trouve dans les recueils de quadrilles sous le titre de « Jeune artiste ».

Nos jeunes amis de la Fleuriotte viennent donc hélas de rééditer l'expérience peu agréable que je fis il y a 14 ans.

Ce n'est pas une raison pour qu'ils se découragent et se refusent à devenir un vrai groupe traditionnel. La matière ne manque pas dans leur région. Nous y avons, au cours de nos enquêtes, recueilli deux types de gigouillettes, une variante de soyotte, une polka piquée, une sicilienne avec moulinet... et aussi un très joli costume local qu'ils pourront apprécier très prochainement quand il sera exposé au Musée de Vauluisant .

Il reste encore beaucoup à faire. Qu'ils continuent sur leur lancée et présentent du bon folklore. Nous ne demandons pas mieux que de les y aider.

G. ROY.

PRIX LITTERAIRE DU CONSEIL GENERAL

Il échoit cette année à notre collaborateur Jean Daunay, gérant de cette Revue, pour son ouvrage :

« *Rumilly-lés-Vaudes, Terre de Champagne, Village d'Aube* ».

Ce prix du Conseil Général est destiné à couronner, chaque année, une œuvre susceptible de faire connaître les richesses de notre département.

Cette « Histoire de Rumilly », qui n'oublie pas au passage d'évoquer les traditions, répond parfaitement à l'esprit du concours et la décision du jury honore notre ami.

La Revue du Folklore de l'Aube est heureuse de présenter à Jean Daunay, ses sincères et amicales félicitations.

Souscription à la 2e édition : 10 F à verser au compte de la S.A.A.F.A. - C.C.P. 16832-44 Paris.

VITRINES

Grâce à l'amabilité de MM. Fouchet (Aquaflora, 24, avenue Gallieni, à Sainte-Savine), et Bienaimé (photographe, 57, rue de la Cité, à Troyes), notre collaborateur Gilbert Roy a pu présenter aux publics savinien et troyen, les « objets » traditionnels dont a parlé le numéro 7 de la Revue :

— *à Sainte-Savine :* tue-bois, écorçoir, coutre de fendeur, scie de long ;
— *place de la cathédrale :* bonnets de Rumilly, vieilles photos.

De nombreux passants se sont arrêtés devant ces vitrines et s'y sont intéressés. Peut-être certains d'entre eux voudront-ils nous dire si l'expérience ainsi tentée est à renouveler.

LOUISE FLEURIOT EST NEE A DAUDES

Lors de la préparation de l'émission télévisée de Madame Agnès Michaux, qui était annoncée pour le 7 décembre dernier, nous avions insisté pour que l'on situe à Daudes (et non à Lusigny), le lieu de naissance de Louise Fleuriot dite Le Beau Toquat.

Nous avons été très satisfaits de voir apparaître sur le petit écran le fin clocher de ce charmant village, en même temps qu'était chantée la complainte que nous avions communiquée aux responsables de l'émission.

N'étions-nous pas les premiers à essayer de rectifier cette petite erreur que la littérature romancée avait contribué à répandre ?

Nous sommes heureux d'y avoir réussi.

COTISATIONS 1966

Nous avons dû — les gens riches n'ont pas ces soucis — expédier à tous ceux qui n'avaient pas encore réglé le montant de leur réabonnement ou n'avaient pas renouvelé leur adhésion, un rappel. C'est bien à contre cœur que nous l'avons rédigé, hélas pressé par l'impérieux souci d'équilibrer le budget de notre Société.

Notre appel a été entendu.

Et bien des chèques étaient accompagnés de mots si aimables et si encourageants, que nous nous en voudrions presque de ne pas avoir lancé cette opération « aide mémoire ».

A tous, merci.

STAGES

Deux groupes, de chacun une vingtaine de jeunes Rémois, ont été accueillis en mars, par la S.A.A.F.A. Reçus le samedi soir par le Psou de Gyé-Champagne, ils ont travaillé tout le dimanche au Centre de Promotion Sociale, sous la direction de G. Roy.

A vous revoir, amis de Reims.

Tous droits réservés.

Imprimerie « La Renaissance », 17, rue Chalmel, TROYES

Le Gérant : J. DAUNAY

Dépôt légal : 2e trimestre 1966 - N° 19 084